

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 14 novembre 2013

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Coopération territoriale européenne.
Eligibilité des dépenses.
4. Fonds structurels européens.
Projet de circulaire relative aux principes généraux d'appréciation de la notion d'irrégularité.
Mise à jour pour la période de programmation 2007-2013.
Modification du règlement d'ordre intérieur du Groupe de travail interadministratif OLAF (Office européen de lutte antifraude).
5. Mise en oeuvre de la convention sectorielle 20132014 du Comité de secteur XVII.
Avant-projet d'arrêté relatif aux conditions d'engagements et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel des Services du Gouvernement de la Communauté française, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.
Première lecture
6. Infrastructures scolaires de la Communauté française.
Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux.
7. Projet de décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif.
Deuxième lecture
8. Projet d'arrêté portant financement de la formation continuée dans l'enseignement supérieur en 2013.
Lecture unique

9. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi de subventions pour les Centres d'accueil spécialisés ainsi que l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.
Première lecture
10. Octroi d'une subvention à la ville de Liège pour optimiser la conservation d'un bien culturel mobilier classé.
Lecture unique
11. Octroi d'une subvention extraordinaire à l'asbl « D'Une Certaine Gaieté » pour l'année 2013.
Lecture unique
12. Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales.
Première lecture
13. Rapport du Collège d'experts pour l'évaluation au terme du mandat de l'Administrateur général de la RTBF.
Lecture unique
14. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 juillet 1997 fixant la date d'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française, et certaines mesures de son exécution.
Seconde lecture
15. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 janvier 2013 octroyant une subvention aux centres locaux de promotion de la santé agréés pour la réalisation de leurs missions durant la période couverte par leur agrément en 2013.
Lecture unique
16. Octroi d'une subvention à l'Université libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, à titre de soutien à la recherche sur l'allaitement maternel en Fédération WallonieBruxelles.
Lecture unique
17. Octroi d'une subvention à l'Université libre de Bruxelles à titre de soutien au projet de mise en place d'un système de surveillance intégré des infections sexuellement transmissibles au sein du réseau des maisons médicales, réalisé en collaboration avec l'Ecole de Santé Publique de l'ULB et la Fédération des maisons médicales.
Lecture unique

18. Octroi d'une subvention au Groupe de recherche interdisciplinaire Quality, Safety, Ressources de l'Ecole de Santé Publique de l'Université libre de Bruxelles, pour l'organisation de journées de sensibilisation des hôpitaux à l'accréditation ainsi que pour l'accompagnement diagnostic de l'accréditation de leurs institutions.
Lecture unique
19. Octroi d'une subvention à la ville de Charleroi à titre de soutien pour son projet « Promotion de modes de vie sains à Charleroi ».
Lecture unique
20. Octroi d'une subvention à la ville de Mons à titre de soutien pour son projet « Pause santé au sein des maisons de quartiers de Mons ».
Lecture unique
21. Projet d'arrêté accordant à la Croix-Rouge de Belgique, Communauté française, l'autorisation d'accepter une libéralité.
Lecture unique
22. Octroi de subventions aux trois Centres ressources en éducation aux médias, pour l'année budgétaire 2013, dans le cadre du décret 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française.
Lecture unique